



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA SAVOIE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Création d'un aménagement hydroélectrique sur le torrent des Perches pour l'alimentation du refuge de Terre-Rouge

Commune de Valmeinier

Le Préfet de la Savoie informe le public que, conformément à l'arrêté préfectoral signé le 16 juin 2020 une enquête publique de 16 jours du **mardi 7 au mercredi 22 juillet 2020 inclus**, concernant la création d'un aménagement hydroélectrique sur le torrent des Perches pour l'alimentation du refuge de Terre-Rouge se tiendra sur la commune de Valmeinier.

Le dossier de demande d'autorisation sera déposé en mairie de Valmeinier du mardi 7 au mercredi 22 juillet 2020 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur les registres d'enquête aux heures habituelles d'ouverture des mairies.

Monsieur Bernard RATEL est nommé commissaire enquêteur.

Il siègera dans les deux mairies concernées, aux dates et heures ci-dessous, selon un protocole élaboré pour le respect des mesures barrières nécessaires en cette période d'urgence sanitaire :

- lieux d'enquête situés dans des salles suffisamment grandes et aérées à intervalles réguliers ;
- organisation des files d'attente par fléchage et filtrage du public ;
- mesures barrière appropriées à la crise COVID 19 (distanciation en salle de permanence avec la mise à disposition de masques, de gel hydroalcoolique et de gants pour la manipulation du dossier d'enquête.

(conditions précisées dans fiche pratique annexée à l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique)

Permanences :

- mardi 7 juillet 2020 de 14h à 17h
- jeudi 16 juillet 2020 de 9h à 12h
- mercredi 22 juillet 2020 de 9h à 12h

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier pourra également être consulté :

- sur le site des services de l'État en Savoie: <http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>; Le public pourra à cette adresse, formuler ses observations en ligne sur le projet.
- sur un poste informatique accessible gratuitement en DDT /SEEF - L'Adret – 73011 Chambéry le Haut, et qui sera mis à disposition du public aux heures habituelles d'ouverture.

Des observations écrites pourront également lui être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr (en précisant enquête hydroélectricité refuge Terre Rouge Valmeinier) et sur le site internet de l'État en Savoie : (<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>) pendant toute la durée d'enquête. Celles-ci seront dupliquées et intégrées au registre d'enquête publique conservé en mairie.

Monsieur Denis NORAZ et Madame Marie-Paule FAUGERAS de la SCI Terre Rouge pourront, en cas de besoin, fournir au public des informations sur le projet (adresses mail : denis.noraz@wanadoo.fr et faugeras.marie-paule@orange.fr).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Valmeinier et à la préfecture de Savoie (DDT /SEEF), où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Ces documents pourront également être communiqués pendant la même période, à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au préfet, et seront également publiés sur le site Internet des services de l'État en Savoie : <http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Rapports-commissaires-enqueteurs>

Le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.